

CCDH : Ouverture officielle à Agadir du 3e bureau régional

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 18-05-2009 21:20:19

Le Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH) a officiellement ouvert, vendredi à Agadir, son bureau administratif régional destiné à renforcer son action au niveau local et à promouvoir la culture des droits de l'Homme.

L'objectif du CCDH à travers la création de ce bureau, le troisième du genre après ceux de Laâyoune et d'Oujda, consiste, également, à soutenir la régionalisation et la décentralisation et à assurer le suivi des dossiers des droits de l'Homme sur la base d'une politique de proximité.

Intervenant à cette occasion, le président du CCDH, Ahmed Herzenni a indiqué que la création d'un nouveau bureau à Agadir s'inscrit dans le cadre des efforts du Conseil pour être plus près des citoyens, notant que le plus important a été fait concernant les droits civiques et politiques.

L'intérêt doit être maintenant focalisé sur les droits économiques, sociaux et environnementaux, ce qui nécessite de se rapprocher des citoyens et d'être au fait de leur situation, de leurs problèmes et de leurs attentes, a-t-il indiqué.

Huit bureaux administratifs régionaux du CCDH seront créés à travers le Royaume d'ici fin 2009, a annoncé M. Herzenni.

Pour sa part, le président du Conseil de la ville d'Agadir, Tarek Kabbaj, s'est félicité de l'initiative du CCDH, rappelant les rôles importants joués par la région au cours des différentes étapes de l'histoire du Maroc.

Parmi les missions assignées aux bureaux régionaux du CCDH figurent, notamment, l'accueil et l'orientation des citoyens, la promotion de la culture des droits de l'Homme, outre l'organisation d'activités de rayonnement, de formation et de promotion de l'éducation aux droits de l'Homme.

Les bureaux régionaux du CCDH ont aussi pour buts l'élaboration de programmes pour promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels qui prennent en considération les spécificités locales, l'évaluation des cas de violation des droits de l'Homme et la présentation des rapports au CCDH.

Ces objectifs concernent, en outre, l'étude des plaintes individuelles et collectives relatives aux droits de l'Homme et la présentation d'un avis au conseil, le développement des relations de coopération entre les différents intervenants régionaux concernés par la protection des droits de l'Homme, outre le suivi et la facilitation de la mise en oeuvre, au niveau régional, des recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation (IER) se rapportant aux indemnités individuelles, à la couverture médicale et à la réparation communautaire.

Par ailleurs, le CCDH organisera demain samedi une journée d'étude sur la situation des droits de

l'Homme (droits civiques, économiques, sociaux, culturelles et environnementaux) dans la région.

MAP